



www.bourgenbresse.fr

**Rapport de présentation  
COMPTE ADMINISTRATIF 2019**



# Sommaire

1 BUDGET PRINCIPAL VILLE.....	8
SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	9
1.1 DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT.....	9
1.1.1 CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011).....	10
1.1.2 CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012).....	10
1.1.3 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65).....	10
1.1.4 CHARGES FINANCIERES (chapitre 66).....	11
1.1.5 CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67).....	11
1.1.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (chapitre 68).....	11
1.2 RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT.....	12
1.2.1 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (chapitre 70) .....	13
1.2.2 IMPOTS ET TAXES (chapitre 73).....	13
1.2.3 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74).....	14
1.2.4 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75).....	15
1.2.5 PRODUITS EXCEPTIONNELS (chapitre 77).....	15
1.2.6 REPISES SUR PROVISIONS (chapitre 78).....	16
SECTION D'INVESTISSEMENT.....	18
1.3 ANALYSE PAR CHAPITRE DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT.....	19
1.3.1 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES A DES TIERS (chapitre 204) : 1 393 319,17 €.....	19
1.3.2 AUTRES IMMOBILISATIONS : immobilisations corporelles et incorporelles (études, acquisitions, installations et travaux : chapitres 20, 21 et 23).....	19
1.3.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16).....	20
1.3.4 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (chapitre 27).....	20
1.4 ANALYSE PAR CHAPITRE DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT.....	21
1.4.1 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (chapitre 10).....	21
1.4.2 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (chapitre 13).....	21
1.4.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16).....	21
1.4.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES (chapitre 27).....	22
2 BUDGET AERODROME.....	24
3 BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT.....	26
4 BUDGET SERVICES FUNERAIRES.....	28
5 BUDGET LOTISSEMENTS.....	29

Le **compte administratif** permet en fin d'exercice de constater l'arrêté des comptes : il retrace les mouvements effectifs des dépenses (mandats) et des recettes (titres) au regard des prévisions inscrites au budget par chapitre.

Il constitue le bilan financier de l'ordonnateur qui rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il présente les résultats comptables de l'exercice.

## SYNTHESE GENERALE - budget principal

### **Changement de périmètre et de structure entre 2018 et 2019 :**

Le budget de fonctionnement de la ville fait l'objet d'une modification de périmètre en 2019 qu'il convient d'explicitier afin d'apprécier l'évolution réelle des dépenses et des recettes par rapport à 2018.

Les causes principales de ce changement sont liées :

- 1) au transfert à CA3B de nouvelles compétences au 01/01/2019 :
  - . eau assainissement et eaux pluviales
  - . du contingent incendie et de l'allocation vétéran
- 2) au transfert à CA3B du résultat 2018 des budgets eau et assainissement
- 3) à la prise en charge de dépenses exceptionnelles ou l'encaissement de recettes exceptionnelles :
  - . renonciation à l'avance faite à l'entreprise Floriot dans le cadre des travaux sur le bâtiment Amiot pour 132 970 € (voir délibération du Conseil municipal en date de juin 2019)
  - . perception d'une recette conséquente et exceptionnelle pour 743 174,69 € dans le cadre de la valorisation de certificats d'économie d'énergie obtenus par la Ville grâce aux travaux d'isolation et d'amélioration thermique des bâtiments municipaux confiés par la ville à la SPL Efficacité Énergétique.

### **Évolution des recettes, des dépenses réelles de fonctionnement et de l'épargne :**

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est supérieure à celle des dépenses réelles de fonctionnement que ce soit en chiffres bruts (respectivement de + 1,3 % et + 0,8 %) ou à périmètre constant (+ 2 % et 1,7 % à périmètre constant).

Après une hausse de + 11,3 % en 2018, la capacité d'autofinancement hors produits de cessions et valorisation des certificats d'énergie s'améliore encore en 2019 passant de 7 584 K€ à 7 733 K€ soit + 148 K€ (+ 333 K€ à périmètre constant, + 4 %).

Ces bons résultats permettent la poursuite et ou la finalisation des projets du mandat sans obérer l'avenir.

La CAF couvre largement le remboursement de la dette qui diminue (5 103 K€ contre 5 344 K€ en 2018) et le taux d'épargne s'en trouve encore amélioré, à 12,6 % au lieu de 12,4 % en 2018 et (11,3 % en 2017), témoignant d'une situation financière saine.

### **Effort d'équipement et son financement :**

Les investissements sont réalisés à un niveau exceptionnellement élevé, jamais atteint jusqu'à présent par la ville (alors même que plusieurs compétences ont été transférées à CA3B : équipements informatiques et eaux pluviales notamment), à hauteur de 17 555 K€, ils sont en phase avec le plan de mandat et en corrélation avec les marges de manœuvre de la collectivité.

Ces dépenses sont financées avec un emprunt plus faible qu'en 2018 et 2017 (3 500 contre 4 400 K€ en 2018 et 5 000 K€ en 2017) grâce à un autofinancement accru, une augmentation sensible des subventions reçues (4 716 K€ au lieu de 3 871 K€ en 2018 et 1 853 K€ en 2017) et la hausse du produit de FCTVA.

**Endettement :**

Les emprunts nouveaux encaissés (3 500 K€) étant inférieurs aux remboursements (5 103 K€), la dette totale consolidée avec la SPL OSER s'élève à 42 650 K€ fin 2019, en diminution de 3,8 % et permettant d'améliorer la capacité de désendettement qui passe de 5,8 années en 2018 à 5,5 années (rappel 6,6 ans en 2017).

**Taux d'exécution :**

Le taux d'exécution reste particulièrement élevé en dépenses réelles de fonctionnement (99,4 % contre 99,6 % en 2018 et 98,2 % en 2017). Il est très satisfaisant en investissement, à 85 % (contre 72,6 % en 2018).

Le taux d'exécution des recettes réelles de fonctionnement est de 101,6 % au lieu de 100,2 % en 2018, attestant de la justesse de l'estimation faite lors de l'adoption du budget primitif ajusté en DM.

**Résultats comptables et solde disponible de fin d'exercice :**

Le résultat comptable du fonctionnement est en progression (6 129 K€ contre 5 987 K€ en 2018), en raison de l'évolution plus favorable des produits de fonctionnement par rapport aux charges.

En intégrant le résultat reporté de 2018, ce résultat ressort à 7 165 K€.

La section d'investissement dégageant un solde négatif de 4 392 K€ (après prise en compte des restes à réaliser), le solde disponible de fin d'exercice est de 2 774 K€.

## **BUDGET CONSOLIDE**

L'arrêt des comptes au 31 décembre 2019, pour l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes aérodrome, parcs de stationnement, services funéraires et lotissements), se présente comme suit :

### **RESULTAT**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
recettes	67 042 707,95	recettes	27 021 139,14
dépenses	60 803 827,55	dépenses	28 793 032,60
= RESULTAT COMPTABLE	+ 6 238 880,40	= SOLDE D'EXÉCUTION	- 1 771 893,46
+ résultat antérieur reporté	+ 1 733 660,27	+ solde antérieur reporté	- 3 897 573,82
= résultat net	+ 7 972 540,67	+ solde des restes à réaliser	+ 1 544 039,42
RESULTAT A AFFECTER	+ 7 972 540,67	BESOIN DE FINANCEMENT	- 4 125 427,86

# 1 BUDGET PRINCIPAL VILLE

## Vue d'ensemble

### RESULTAT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	63 660 916,55	recettes	22 816 123,29
dépenses	57 532 178,60	dépenses	25 382 041,18
= RESULTAT COMPTABLE	+ 6 128 737,95	= SOLDE D'EXÉCUTION	- 2 565 917,89
+ résultat antérieur reporté	+ 1 036 411,69	+ solde antérieur reporté	- 3 497 729,42
= résultat net	+ 7 165 149,64	+ solde des restes à réaliser	+ 1 672 405,35
RESULTAT A AFFECTER	<b>+7 165 149,64</b>	BESOIN DE FINANCEMENT	<b>- 4 391 241,96</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### RESULTAT

RECETTES TOTALES	63 660 916,55
DEPENSES TOTALES	57 532 178,60
= <b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>+ 6 128 737,95</b>
+ RESULTAT ANTERIEUR	+ 1 036 411,69
= <b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>+ 7 165 149,64</b>

## 1.1 DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

### Synthèse

Les dépenses **totales** (hors cessions et virement vers la section d'investissement) de la section de fonctionnement s'élèvent à 56 194 231,72 € en réalisation, pour une prévision de 56 545 508,52 €, soit un très bon taux de réalisation, supérieur aux deux précédents exercices (99,4 % contre 99,3 % en 2018 et 98,3 % en 2017).

Les dépenses **de gestion courante** (charges à caractère général, charges de personnel et autres charges de gestion) évoluent modérément, à périmètre constant de +1,9 %. Cette faible évolution est obtenue grâce à la maîtrise des charges de personnel et des subventions.

A périmètre constant, les dépenses **réelles** de fonctionnement (incluant les charges financières, les charges exceptionnelles et les provisions) s'élèvent à 53 653 556 €. Comme pour les dépenses de gestion, leur évolution est encadrée à + 1,7 % en 2019, soit un rythme proche de l'inflation (l'indice des prix à la consommation harmonisé 2019 s'est élevé à + 1,6 %).

## **ANALYSE DES DEPENSES PAR NATURE**

### **1.1.1 CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)**

Elles s'élèvent à 11 420 965,92 €, représentent 19,9 % du total des dépenses de fonctionnement et sont réalisées à hauteur de 97,9 % (98,7 % en 2018 et 94,2 % en 2017).

A périmètre constant, leur évolution est de + 2,7 % (soit + 286 899,23 €) après neutralisation notamment de l'impact du transfert de la compétence eau/assainissement/eaux pluviales à CA3B.

L'augmentation de ce chapitre est liée à la conjugaison de 3 facteurs :

#### 1 ) la hausse subie ou non maîtrisable dans le cadre des opérations suivantes :

. le poste énergie (gaz, électricité, chauffage urbain et carburants : 2 655 622,02 €) s'accroît de 66 403,75€ alors que la consommation est stabilisée en raison de la hausse des tarifs de l'électricité notamment (+ 20 % du prix de l'électron)

. la maintenance et l'entretien des équipements de chauffage des bâtiments municipaux : + 35 775,21 €

#### 2 ) le lancement des actions du NPNRU Pont des chèvres et cœur de ville :

. NPNRU Pont des chèvres : + 31 433,01 €

. animation du cœur de ville – fêtes et manifestations : + 29 493,38 € (en contrepartie de la subvention de l'État équivalente)

#### 3) une politique volontariste en faveur de la propreté urbaine et des espaces verts :

. entretien des espaces verts (du fait de l'accroissement des surfaces) : + 57 623,31 €

. plan propreté et entretien de la Reyssouze : + 53 366,16 €

### **1.1.2 CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)**

Elles s'élèvent à 33 798 428,41 € et représentent 58,7 % des dépenses de fonctionnement. Leur hausse maîtrisée, à périmètre constant (compte tenu en particulier du transfert de l'allocation de vétérance), est de + 2,3 % soit + 772 447,55 € par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution intègre principalement la création d'un poste au service état civil et quatre postes au service petite enfance (en raison de l'ouverture du nouvel espace petite enfance Jarrin) ainsi que l'impact du glissement vieillesse technicité (GVT : évolutions statutaires, avancements,...) et les avancements liés à la mise en œuvre du protocole dit « PPCR » (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations).

### **1.1.3 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)**

Ce poste, qui représente 12,5 % du total des dépenses de la section de fonctionnement, s'élève à 7 208 291,08 € (contre 8 185 258,24 € en 2018), soit - 976 967,16 € (- 11,9 %).

A périmètre constant, il évolue de - 3,3 %, soit - 243 927,55 €.

La baisse de ce poste est, en majeure partie, liée au transfert de la compétence incendie (- 726 384 €) et eau/assainissement à CA3B et la prise en charge par CA3B de charges de centralité.

Cette baisse est principalement portée sur les subventions versées aux organismes privés et associations : première composante de ce chapitre, elles sont réalisées pour un montant global de 3 265 843,82 €

Les autres subventions de fonctionnement, c'est-à-dire les subventions versées aux organismes publics s'élèvent à 2 268 219,45 € (pour presque le même montant qu'en 2018 : 2 269 123 €) et concernent la subvention versée au CCAS (910 925,17€), à l'EPCC « théâtre » au titre de son fonctionnement (1 105 623 €) et au Conseil Départemental dans le cadre de la prévention spécialisée (97 014,53 €)

En matière de contributions obligatoires (353 003,20 €), le contingent incendie étant désormais transféré à CA3B, la participation de la ville au fonctionnement des écoles privées (352 704 €) constitue l'essentiel de ce poste, elle augmente de 15 438 € (après une baisse en 2018 de 28 K€) en raison de la hausse du nombre d'élèves fréquentant une école privée.

#### **1.1.4 CHARGES FINANCIERES (chapitre 66)**

Les charges financières, comprenant à la fois la dette directe de la ville et la dette indirecte de la SPL OSER diminuent, encore fortement (- 6,0 %) cette année à 882 136,69 € au lieu de 937 938,70 € en 2018 (et 1 036 831,69 € en 2017).

Cette baisse est essentiellement liée à la diminution de l'encours de dette, au maintien des taux à un niveau bas et à la structure de la dette ancienne (baisse progressive de la charge financière au fil du temps).

#### **1.1.5 CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67)**

Ces dépenses sont composées de charges récurrentes (subvention d'équilibre au budget aérodrome, secours ainsi que titres annulés) et d'autres charges supportées sur un seul exercice et qui, à ce titre, sont vraiment des charges exceptionnelles.

Au total, elles s'élèvent à 868 590,91 € (+ 746 530,25 € par rapport à 2018). Cette évolution est principalement liée au reversement à CA3B du résultat excédentaires 2018 des budgets eau et assainissement (pour 536 411,69 €) et à la renonciation à l'avance faite à l'entreprise Floriot pour 132 970 €.

#### **1.1.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (chapitre 68)**

Elles sont réalisées pour un montant de 53 344,27 € (contre 158 426,06 € en 2018 et 63 402,24 € en 2017). Elles sont inscrites notamment pour se prémunir contre les risques d'impayés.

## 1.2 RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

### Synthèse

Les recettes **totales** de la section de fonctionnement s'élèvent à 63 221 490,67 € en réalisation, pour une prévision de 62 238 472 €, soit un taux de réalisation de 101,6 %, hors excédent antérieur reporté, et produits de cessions.

Les recettes de **gestion courante** (produits des services rendus, impôts et taxes, subventions et autres produits de gestion), à périmètre constant, sont en hausse de 1 378 557 € (+ 2,3 %) pour la seconde année consécutive, après 3 années de baisse (- 0,9 % en 2017, - 2,5 % en 2016 et - 1,2 % en 2015) en raison de la baisse moins brutale des dotations de l'État et de l'évolution positive des produits des impôts et taxes.

Les recettes **réelles** de fonctionnement (incluant les produits financiers, les produits exceptionnels, les reprises sur provisions), à périmètre constant, hors produits de cession et hors valorisation des certificats d'énergie s'élèvent à 62 103 201 € (+ 1 219 k€, soit + 2 %).

## **ANALYSE DES PRODUITS PAR NATURE**

### **1.2.1 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (chapitre 70)**

Les produits des services, du domaine et ventes diverses comprennent les redevances et les recettes d'utilisation du domaine, les produits des prestations de services fournies par la collectivité (crèches, restauration scolaire, bibliothèques...) ainsi que les remboursements par les budgets annexes des frais d'administration générale.

Ces produits, d'un montant de 4 322 221,65 € (contre 3 333 138,73 € en 2018) représentent 6,8 % des recettes réelles.

A structure constante, hors transfert de la compétence eau et assainissement à CA3B et hors changement d'imputation des recettes de stationnement durant l'exercice 2019 (une partie des recettes de stationnement a été imputée, pour 106 305,05 €, sur ce chapitre en lieu et place du chapitre 73 : voir page suivante), la hausse réelle de ce poste est de 628 067,87 €, soit + 18,9 %.

Cette évolution est principalement liée à :

- la participation des familles qui augmente dans le secteur de la petite enfance (+ 34 620 €) en raison de l'ouverture de l'EPE Jarrin, de la restauration scolaire (+ 47 136,76 €) du fait de la vente de repas à l'extérieur et des centres de loisirs (+ 24 986,06 €)
- le recouvrement d'une somme de 387 250,65 € correspondant à un supplément de recettes antérieures à 2018 dans le cadre de la contrepassation sur le budget principal de « l'arriéré » des budgets eau et assainissement clôturés dans le cadre de leur transfert à CA3B

### **1.2.2 IMPOTS ET TAXES (chapitre 73)**

Les recettes s'élèvent à 42 106 460,30 € en diminution de - 0,5 % (- 227 K€). Elles représentent 66,8 % des recettes réelles de fonctionnement.

- le produit des impôts directs (taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et non bâti) pour 26 553 969 € est en augmentation (de + 559 K€, soit + 2,7 % par rapport à 2018 et + 2,1 % si l'on tient compte des rôles supplémentaires désormais comptabilisés sur des articles spécifiques).

Cette augmentation comprend la revalorisation forfaitaire des bases fiscales votée en loi de finances pour + 2,2 %, ainsi que l'évolution des bases. Les bases de taxe d'habitation enregistrent une évolution (+ 3,3 %) par rapport à 2018 et connaissent une variation physique de + 1,1 %. Les bases de taxe sur le foncier bâti enregistrent quant à elles une évolution de 2,1 % (soit une évolution physique presque stable).

- le produit de la fiscalité reversée par la communauté d'agglomération (l'Attribution de Compensartion) s'élève à 11 581 344,88 €.

Ce produit est en diminution de - 5,5 % (- 676 202 €) en raison de de la prise en charge par CA3B des dépenses liées aux compétences incendie et allocations de vétérance transférées. L'évolution de ce poste intègre aussi les régularisations du coût des services communs (DSI, SIG) .

- les droits de stationnement s'élèvent à 727 147 € (contre 781 286,25 € en 2018)
- la taxe sur l'électricité, avec un produit de 791 949 € est en baisse par rapport à 2018 de - 31 570,20 € (- 3,8 %).
- La taxe locale sur la publicité extérieure, avec un produit de 407 699 € est en diminution de - 48 001,12 € (- 10,5 %). Il en est de même des droits de voirie (- 56 056,76 €) et des droits de place (-24 688,26 €)
- la taxe afférente aux droits de mutation d'un montant de 1 367 866 €, augmente de 5,1 % (+ 65 961 €) par rapport à 2018.

Le taux de réalisation de ce chapitre "impôts et taxes" est de 99,9 %.

### **1.2.3 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74)**

Ces produits, d'un montant de 13 139 390,06 € sont en augmentation de 1,8 % et représentent 20,8 % du total des recettes réelles de la section.

A l'intérieur de ce poste, on trouve :

- la dotation forfaitaire, part principale de la dotation globale de fonctionnement, pour un montant total de 5 482 631 €. Elle poursuit sa tendance à la baisse en 2019 (- 44 305 €, soit - 0,8 % par rapport à l'exercice précédent) compte tenu de l'écrêtement pratiqué par l'État dans le cadre du renforcement de la péréquation
- la dotation nationale de péréquation, pour un montant de 248 282 € (+ 30 656 €)
- la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, autre composante de la dotation globale de fonctionnement, pour un montant de 2 228 153 € progresse de 7,5 % (+ 156 144 €) par rapport à 2018 en raison des nouveaux périmètres intercommunaux, de la modification des pondérations des critères de charges et ressources servant au calcul de l'indice synthétique et de la majoration de l'enveloppe nationale.
- la dotation générale de décentralisation, avec un montant de 153 808 € de même niveau que celui perçu en 2018.
- les allocations compensatrices relatives à la fiscalité directe pour 1 292 473 €, augmentent légèrement de 0,1 %.

Le taux de réalisation de ce chapitre "dotations et participations " est de 99,82 %.

- les subventions diverses représentent un montant global de 3 635 874,06 € (contre 3 543 287,31 € en 2018). Elles augmentent globalement de 92 586,75 € (+ 2,6 %) et concernent principalement les subventions reçues de :

- État (emplois d'avenir, service minimum en cas de grève,...) : 552 461,80 € (465 389,49 € en 2018) globalement en hausse de + 87 072,31 € grâce à la revalorisation par l'État de sa participation au titre de la réforme des rythmes scolaires (+ 85,2 K€). En revanche, sa participation dans le cadre des emplois d'avenir diminue de - 32 K€ du fait de la cessation de la mise en œuvre de ce dispositif

- Région (utilisation des installations sportives,...) : 172 307,50 € (222 009,45 € en 2018), en baisse de 49,7 K€ car l'exposition « Les Primitifs flamands » au musée de Brou avait fait l'objet en 2018 d'une participation plus élevée (67,5 K€). En revanche, comme pour la dépense, les recettes prévues en 2019 au titre du projet nutrition de l'atelier santé ville (voir chapitre charges à caractère général) sont en hausse de 16,7 K€

- Département (restaurant universitaire, utilisation des gymnases par les collèves, développement culturel,...) à hauteur de 273 300,08 €, en hausse de 11 K€

- Communes (péréquation des charges scolaires,...) pour un montant de 261 851,85 €, proche du montant perçu en 2018 (+ 15,6 K€)

- Groupements de collectivités (CA3B, syndicats intercommunaux,...) : 287 000 € (contre 207 500 € en 2018) en hausse de 79 500 € du fait de la montée en charge, pour la dernière année, de la participation de CA3B aux dépenses de centralité (conformément au pacte de solidarité financière et fiscale)

- Autres organismes pour une somme totale de 2 088 952,83 €, soit un montant inférieur à celui de 2018 de - 28,8 K€ principalement du fait d'une évolution contrastée : baisse de la participation de cet organisme dans le cadre des centres de loisirs (- 95,6 K€ après une hausse en 2018 de + 87,3 K€) mais hausse de sa participation au fonctionnement des haltes garderies gérées par la ville (+ 77,9 K€).

- le FCTVA : la ville bénéficie, depuis 2018, d'une nouvelle recette au titre du remboursement de la TVA sur les réparations et l'entretien des bâtiments imputés en section de fonctionnement dont le montant s'est élevé à 44 204 € en 2019 (- 4,2 K€).

#### **1.2.4 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75)**

Ces produits s'élèvent à 1 230 961,18 € et sont en légère baisse de - 3,2 % (soit - 40 206,89 € après une hausse de 42 041,84 € en 2018).

Plus précisément, ils concernent :

- les revenus des immeubles pour 720 301,92 € sont en diminution de 38,2 K€ (après une hausse de + 33 K€ en 2018). Cette baisse est constatée notamment sur les loyers des foyers logements (- 15,4 K€)
- les redevances versées par la SMAC (même montant qu'en 2018) 39 166,60 €
- la redevance pour occupation du domaine public chaufferie bois 19 489,07 € (+ 4 K€)
- le remboursement des tickets repas du personnel 307 617,40 € (+ 3,5 K€)

#### **1.2.5 PRODUITS EXCEPTIONNELS (chapitre 77)**

Avec un total de 1 810 063,45 €, ce chapitre connaît une baisse très forte (- 2 157 344,80 € après une hausse en 2018 de 3 307 829,43 €).

La baisse de ce chapitre s'explique principalement par la réalisation de recettes moins élevées en 2019 dans le cadre de cessions mobilières et immobilières (898 521 € contre 3 484 510,50 €, soit - 2 585 989,50 €) et par le versement exceptionnel en 2018 d'indemnités d'assurances (pour 197 733 €) dans le cadre de l'incendie des vestiaires des Vennes.

Le recouvrement en 2018 d'une recette de 743 174,89 € dans le cadre de la cession de certificats d'économie d'énergie permet d'atténuer l'impact de ces baisses.

### **1.2.6 REPRISES SUR PROVISIONS (chapitre 78)**

Elles s'élèvent en 2019 à 302 568,16 €, en hausse de + 154 568,16 € et concernent principalement la reprise constituée dans le cadre de la vente différée de l'ancien abattoir pour 296 068,16 € qui n'a plus lieu d'être.

## **Section de fonctionnement : synthèse**

**En chiffres bruts**, compte tenu du différentiel entre la hausse des dépenses réelles de fonctionnement hors transfert du résultat des budgets eau et assainissement à CA3B(- 88 K€, soit - 0,2 %) et celle des recettes réelles hors produits de cession et valorisation des certificats d'économie d'énergie (+ 60 K€, soit + 0,1 %), l'exécution du budget **dégage une capacité d'autofinancement de 7 733 K€ en 2019** (contre 7 584 K€ en 2018), en hausse de 148 K€, soit + 2 % (+ 333 K€ à périmètre constant, soit + 4 %) .

**Elle permet à la ville, pour la 11<sup>ème</sup> année consécutive, de conforter sa capacité à rembourser l'annualité capital de sa dette** (dont le montant s'élève à 5 103 K€ en 2019).

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Synthèse

La section d'investissement présente un **solde consolidé** négatif en 2019 de 4 391 241,96 €.

Les dépenses **prévisionnelles** d'équipement (comptes 20, 21 et 23 en mouvements réels) représentent un montant de 20 649 803,99 € et les dépenses **réalisées** s'élèvent à 17 555 404,04 €.

Ce niveau de dépenses d'équipement est en très forte hausse par rapport à 2018 (12 447 490,25 €).

Une somme de 2 579 691,32 € est engagée en **reports**, pour une réalisation en 2020.

Le **taux de réalisation** s'établit à 85,0 %.

Enfin, l'emprunt réalisé au titre de l'exercice 2019 (3 500 K€) est inférieur au remboursement annuel de la dette (5 100 K€).

En conséquence, l'endettement direct de la ville diminue une nouvelle fois pour s'établir à 34 294 K€ (contre 35 466 K€ en 2018). En y incluant la dette indirecte de la SPL, la dette consolidée fin 2019 est de 42 650 K€ (44 249 K€ en 2018 et 45 192 K€ fin 2012).

## **1.3 ANALYSE PAR CHAPITRE DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**

Les immobilisations sont réalisées en dépenses et en mouvements réels à hauteur de 17 555 404,04 €. Des reports de crédits sur l'exercice 2020 figurent à hauteur de 2 579 691,32 €.

Les dépenses d'équipement réalisées sur l'exercice 2019 consistent en :

### **1.3.1 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES A DES TIERS (chapitre 204) :** **1 393 319,17 €**

Elles concernent principalement :

- subvention au SIEA pour la connexion des sites municipaux à la fibre optique	86 553,75 €
- subvention commune Saint Denis les Bourg – rue du petit Montholon	169 269,24 €
- subvention plan commerce en ville (aides directes accessibilité des établissements recevant du public)	31 562,69 €
- subvention d'équipement au budget parcs de stationnement	633 480,00 €
- subvention CMN ascenseur du musée de Brou et parcours de visite	433 685,24 €

### **1.3.2 AUTRES IMMOBILISATIONS : immobilisations corporelles et incorporelles (études, acquisitions, installations et travaux : chapitres 20, 21 et 23)**

Les autres dépenses d'équipement (frais d'études pour 188 791,80 €, immobilisations corporelles acquisitions, installations et aménagements pour 5 083 165,10 € et travaux pour 10 890 127,97 €) concernant principalement les opérations suivantes :

#### ➤ les bâtiments :

- Maison de la Culture et de la Citoyenneté (MCC)	2 717 649,70 €
- site Camus – réhabilitation bibliothèque du futur	1 507 440,68 €
- Les Vennes (vestiaires)	704 269,96 €
- salle des familles – Bouvent	143 366,71 €
- EPE Jarrin	1 283 107,40 €
- NPNRU (Projet Régional de Rénovation Urbaine Bourg II) notamment E. Herriot	2 283 176,12 €
- ancien tribunal - aménagements	578 231,33 €
- rénovation des cours d'école et de garderies (dont plantations)	158 884,30 €
- autres travaux sur bâtiments (scolaire, gymnases, sociaux, administratifs...)	1 478 926,89 €

#### ➤ les espaces publics et voiries :

- Carré Amiot (notamment travaux de voirie)	139 450,60 €
- site de Bouvent – réaménagement et matériels	105 599,28 €
- éclairage public et feux tricolores	271 527,17 €
- autres travaux et matériel de voirie (dont trottoirs, chaussées, voirie, sécurité, accessibilité...)	2 235 584,21 €
- petits aménagements de proximité (notamment création et rénovation d'espaces de proximité et de jeux, aménagements cyclables...)	438 831,52 €
- rénovation et entretien de terrains de sports, le golf, Bouvent, jardins et espaces verts	137 657,16 €

➤ le matériel de travail, acquisitions et divers :

- acquisitions foncières	269 397,29 €
- études générales (urbanisme, déplacement, préopérationnelles)	65 865,00 €
- matériel de bureau, matériels et mobiliers des services	242 854,69 €
- matériel de transport, engins, matériels et outillages techniques (dont mobilier urbain)	672 451,63 €
- Couleurs d'Amour	67 970,16 €
- œuvres d'art – acquisition, numérisation et restauration	45 294,87 €

Les dépenses d'équipement brut sont réalisées à hauteur de 17 555 404,04 € pour une prévision de 20 649 803,99 €, soit un très bon taux de réalisation de 85 % (72,6 % et 80,6 % en 2017, 79,9 % en 2016, 75,4 % en 2015, 71,6 % en 2014 et 69,4 % en 2013).

Une somme de 2 579 691,32 € correspondant à des équipements prévus en 2019 a fait l'objet d'un report sur 2020.

### **1.3.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16)**

Les réalisations de ce chapitre s'élèvent à 5 103 871,98 €, en diminution de 4,6 %, soit - 244 496,57 € (après une baisse en 2018 de 14,2 %).

Cette somme est décomposée de la manière suivante (2 postes principaux) :

- remboursement de la dette propre de la ville, soit 4 957 910 € (en hausse de 6,6 %)
- remboursement de la dette SPL, soit 426 587,66 €.

### **1.3.4 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (chapitre 27)**

Avec une réalisation globale de 77 508,61 €, ce poste correspond à des créances constituées sur des tiers, en particulier, dans le cadre :

- des prêts d'honneur aux commerçants du centre ville réalisés pour 25 000 € suite aux travaux de voirie
- d'annuités dans le cadre du projet NPNRU pour 51 508,61 € (portage foncier d'acquisitions immobilières par l'EPFL).

## **1.4 ANALYSE PAR CHAPITRE DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**

### **1.4.1 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (chapitre 10)**

Avec un produit de 9 558 458,60 € (contre 5 798 043,35 € en 2018), ce chapitre se répartit essentiellement sur les trois postes suivants :

- fonds de compensation de la TVA (récupération par la Ville du remboursement dû au titre de l'exercice 2019 mais aussi de l'exercice 2018, le quel n'avait pas été perçu l'an dernier en raison du retard dans l' instruction du dossier par la Préfecture) 3 142 105 €
- taxe d'aménagement 429 580,39 €
- résultat de fonctionnement 2018 affecté en réserves 5 987 773,21 €

### **1.4.2 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (chapitre 13)**

Elles sont réalisées à hauteur de 4 715 788,47 € (3 871 K€ en 2018), soit 65,7 % des prévisions. Une somme de 2 242 553,55 € figure en restes à réaliser.

Parmi les réalisations, on peut noter :

- les subventions d'équipement versées par l'État et ses établissements nationaux pour 446 550,64 € en particulier pour les travaux du carré Amiot (231 000 €), de l'avenue Alsace Lorraine (167 996,70 €) et la réhabilitation du site Camus (126 321,46 €)
- les subventions d'équipement versées par la Région pour 853 432,03 € (174 490,06 € en 2018) concernent principalement les travaux de la Maison de la Culture et de la Citoyenneté pour 642 641,18 € et du site Camus pour 104 373,59 €
- les subventions d'équipement versées par le Département pour 1 048 578,83 € (516 902 € en 2018), dans le cadre des travaux de de la Maison de la Culture et de la Citoyenneté (743 480,83 €) et pour le NPNRU Boulevard E. Herriot (169 500 €)
- les subventions d'équipement émanant de la Communauté d'Agglomération pour 1 145 730 € et sont versées notamment dans le cadre du fonds de solidarité communautaire « part projets » (183 K€), des travaux sur le site Camus et de l'office de tourisme (493 K€) et de la Maison de la Culture et de la Citoyenneté (460 K€)
- le produit des amendes de police (circulation routière de l'année 2017) s'est élevé à 562 167 €.

### **1.4.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16)**

Les recettes d'emprunt s'élèvent à 3 500 000 €, représentant exclusivement l'encaissement de l'emprunt nouveau réalisé sur l'exercice : il n'y a pas d'emprunt inscrit en reports.

La dette au 31 décembre 2019 s'élève à 34 293 977,45 €, en baisse de 3,3 % (- 1 172 K€) sur 1 an. Elle reste majoritairement en taux fixe pour 79,7 % de l'encours, c'est-à-dire très peu exposée au risque de taux. En y incluant la dette indirecte de la SPL (8 356 258,97 €), la dette consolidée est de 42 650 236,42 €.

#### **1.4.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES (chapitre 27)**

Ce chapitre, réalisé pour 485 450 €, enregistre principalement l'encaissement du produit issu de la vente différée à CA3B des terrains économiques situés sur le site Bouvent Curtafray (conformément aux termes de la délibération du conseil municipal du 23 janvier 2018).

## Points sur les résultats de l'exercice (soldes comptables en fonctionnement et en investissement)

Le **résultat comptable de l'exercice** (section de fonctionnement) s'élève à 6 128 737,95 € et le **résultat cumulé** (intégrant le résultat antérieur, soit 500 000 €) ressort à 7 165 149,64 €.

La section d'investissement présentant un **solde d'exécution négatif** de - 4 391 241,96 €, le résultat de la section de fonctionnement sera affecté au financement de la section d'investissement pour couvrir ce solde négatif.

Le reliquat du résultat de fonctionnement, soit 2 773 907,68 € donnera lieu à affectation complémentaire pour 773 907,68 €, le solde soit 2 000 000 € étant conservé en section de fonctionnement. Ce solde, d'un montant supérieur à son niveau habituel, est destiné à couvrir, en particulier, les dépenses imprévues générées par le COVID19 sur l'exercice 2020.

## 2 BUDGET AERODROME

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	156 536,45	recettes	84 074,86
dépenses	156 536,45	dépenses	111 610,57
= RESULTAT DE L'EXERCICE	0,00	= SOLDE D'EXÉCUTION	- 27 535,71
+ résultat antérieur reporté	0,00	+ solde antérieur reporté	+ 30 625,53
= résultat cumulé	0,00	+ solde des restes à réaliser	0,00
RESULTAT A AFFECTER	0,00	SOLDE NET	+ 3 089,82

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Le remboursement du capital de la dette réalisé pour 33 628,18 € (contre 26 600,29 € en 2018) constitue avec les dépenses d'équipement (pour 76 409,39 € comprenant notamment les travaux de restauration du restaurant bar de cet équipement : peinture, plomberie, façade et réfection du sol.

L'emprunt constitue la seule réalisation en matière de recette réelle de la section pour 40 000 €. La dette de ce budget au 31 décembre 2019 s'élève à 377 180,58 €.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 161 380,00	+ 156 536,45	- 4 843,55
RECETTES	+ 161 380,00	+ 156 536,45	- 4 843,55

## **DEPENSES**

Les dépenses réelles sont réalisées à 98 %, pour un montant de 112 461,59 €. Elles augmentent de + 14 418,28 €. Cette hausse est portée principalement sur les charges d'entretien et petites réparations sur les bâtiments de cet équipement (pour + 9 K€).

La rémunération du délégataire (71 288 €) et les taxes foncières (10 104 €) se maintiennent presque à leur niveau de 2018.

Les dotations aux amortissements des immobilisations qui sont des opérations d'ordre budgétaires sont en revanche en hausse de + 7,2 K€.

## **RECETTES**

Les recettes réelles sont réalisées à 97 % des prévisions pour 154 963,45 €, en hausse de + 21,6 K€.

Elles sont principalement constituées des produits de location pour 40 133,10 € (33 579,23 € en 2018) et de subventions d'équilibre du budget principal ville à hauteur de 83 756,06 € (66 677,69 € en 2018) et de CA3B pour 27 074,29 € (26 617,68 € en 2018).

### 3 BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	669 625,24	recettes	1 002 745,38
dépenses	552 175,13	dépenses	783 712,82
= RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 117 450,11	= SOLDE D'EXÉCUTION	+ 219 032,56
+ résultat antérieur reporté	+ 50 000,00	+ solde antérieur reporté	+ 26 606,09
= résultat cumulé	+ 167 450,11	+ solde des restes à réaliser	- 128 365,93
RESULTAT A AFFECTER	+ 167 450,11	SOLDE NET	+ 117 272,72

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

	PREVU	REALISE	ECART	REPORTS
DEPENSES	+ 1 134 426,48	+ 783 712,82	- 350 713,66	- 128 365,93
RECETTES	+ 1 134 426,48	+ 1 002 745,38	- 131 681,10	

La section d'investissement (hors dépenses imprévues) laisse apparaître un taux de réalisation de 99,9 % en dépenses réelles (687 689,82 € contre 308 556,90 € en 2018 et 536 173,37 € en 2017) et de 90 % en recettes réelles (703 823,38 €).

#### **DEPENSES**

Les dépenses d'équipement, réalisées pour 512 878,28 € (contre 136 701,76 € en 2018 et 213 276,13 € en 2017), consistent principalement en le renouvellement complet du matériel de péage pour 505,5 K€. Il subsiste, dans ce cadre, une somme de 128 K€ portée en reports de crédits 2019 sur 2020.

Le remboursement du capital de la dette est réalisé à hauteur de 174 811,54 €.

#### **RECETTES**

La subvention d'équipement du budget principal est réalisée pour 633 840 €. Elle permet de couvrir les grosses dépenses d'équipement liés au renouvellement du matériel de péage.

Il n'est pas souscrit d'emprunt en 2019.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 622 030,00	+ 552 175,13	- 69 854,87
RECETTES	+ 622 030,00	+ 669 625,24	+ 47 595,24

### **DEPENSES**

Il s'agit de la troisième année de gestion en régie en année pleine (rappel fin de la DSP stationnement au 31/08/2016). La structure des dépenses et des recettes est donc peu modifiée par rapport à 2018.

Les dépenses réelles passent d'un réalisé de 238 402,89 € en 2018 à 253 253,13 € (soit + 14 850,24 € après une baisse en 2018 de 98 K€) et sont constituées principalement :

- de charges à caractère général et de personnel respectivement réalisées pour 130 437,15 € (+ 9,8 K€ par rapport à 2018) et 110 034,90 € (+ 1,7 K€).
- de charges financières réalisées pour 9 007,83 € (9 436,90 € en 2018).

La dette de ce budget au 31 décembre 2019 s'élève à 626 954,30 € (contre 801 765,84 € en 2018 et 1 768 812,30 € fin 2016).

### **RECETTES**

Les recettes réelles s'élèvent à 573 602,24 €, en hausse par rapport à l'exercice précédent (+ 9,6 K€).

Elles sont composées, pour l'essentiel, du produit du stationnement pour 534 204,86 € (contre 507 786,02 €, soit + 26 K€).

Depuis 2017, il n'est plus fait appel, en section de fonctionnement, à la subvention d'équilibre de la part du budget principal.

## 4 BUDGET SERVICES FUNERAIRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	39 961,68	recettes	2 624,38
dépenses	47 269,34	dépenses	0,00
= RESULTAT DE L'EXERCICE	- 7 307,66	= SOLDE D'EXÉCUTION	+ 2 624,38
+ résultat antérieur reporté	+ 191,80	+ solde antérieur reporté	+ 8 495,21
= résultat cumulé	- 7 115,86	+ solde des restes à réaliser	
RESULTAT A AFFECTER	- 7 115,86	SOLDE NET	+ 11 119,59

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Les seules réalisations en section d'investissement concernent les dotations aux amortissements pour 2 624,38 € en recettes.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 47 531,80	+ 47 269,34	- 262,46
RECETTES	+ 47 531,80	+ 39 961,68	- 7 570,12

#### DEPENSES

Les dépenses réelles, réalisées pour un montant de 44 644,96 €, sont en baisse de 23,5 K€.

Elles sont constituées principalement du remboursement de charges de personnel au budget principal pour 26 644,96 € (- 24 K€ après une hausse exceptionnelle en 2018 de 25,8 K€ en raison de la passation d'une écriture de régularisation sur l'exercice 2017), de l'acquisition de fournitures d'entretien, de locations et de petits équipements pour 6 989,32 € ainsi que de la location d'une pelleteuse pour 10 980 €.

#### RECETTES

Le produit du fossoyage réalisé pour 39 961,68 € se stabilise à son niveau de 2018 (39 546,38 €), après une hausse exceptionnelle en 2017 de 22 K€.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est déficitaire (de 7 307,66 €) et le résultat de la section d'investissement excédentaire (de 2 624,38 €)

## 5 BUDGET LOTISSEMENTS

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
recettes	2 515 668,03	recettes	3 115 571,23
dépenses	2 515 668,03	dépenses	2 515 668,03
= RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 0,00	= SOLDE D'EXÉCUTION	+ 599 903,20
+ résultat antérieur reporté	+ 647 056,78	+ solde antérieur reporté	- 465 571,23
= résultat cumulé	+ 647 056,78	+ solde des restes à réaliser	
RESULTAT A AFFECTER	+ 647 056,78	SOLDE NET	+ 134 331,97

### SECTION D'INVESTISSEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 3 613 271,23	+ 2 515 668,03	- 1 097 603,20
RECETTES	+ 3 194 000,00	+ 3 115 571,23	- 78 428,77

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 3 148 000,00	+ 2 515 668,03	- 632 331,97
RECETTES	+ 3 795 056,78	+ 2 515 668,03	- 1 279 388,75

Les dépenses réelles sont réalisées pour 350 096,80 €. Elles consistent en l'aménagement de terrains.

L'emprunt, réalisé pour la 1ère fois, sur ce budget, est souscrit à hauteur de 950 K€.